



Strasbourg, jeudi 19 mars 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/01439

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Risque pour la sécurité publique**Mesures liées à la crise "Coronavirus"****Modification temporaire des horaires de navigation
(Restriction des horaires d'éclusement à la plage 8h00 - 18h00)
(tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 21/03/2020 à 18:00

- o Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, embranchement à grand gabarit de Niffer-Mulhouse (écluses de Niffer)
pk 0,000

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que dans le cadre des mesures gouvernementales prises pour lutter contre l'épidémie Coronavirus et dans l'objectif de maintenir dans la durée le fonctionnement des ouvrages, les horaires de passage aux écluses grand gabarit de Niffer sont réduits à la plage horaire 8h00 - 18h00, 7 jours sur 7.

Il est rappelé que conformément à l'avis à la batellerie N° FR/2020/01411, la navigation touristique et de plaisance est totalement interdite sur l'ensemble du réseau navigable de la Direction Territoriale de Strasbourg depuis le 17/03/2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Strasbourg, 4, quai de Paris, CS 30367, 67010 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.67.07.92.15 - Fax : 03.88.24.21.24

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX

Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de Service

Signé

Vincent STEIMER